

Compte rendu de la séance du 1<sup>ER</sup> Avril 2022, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 28 Mars 2022 et réuni à la salle multi-activités en séance publique avec les restrictions sanitaires liées au COVID-19 sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

### **Ouverture de séance à 20h30**

**Etaient présents** : Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE, Armelle TAMBOUR Tiphaine DARDOISE, Rose-Marie WRONA, Cyril AUZOU, Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Laurent FOUINAT, Christophe GAUDOIN, Jacqueline PICQ.

**Absents excusés** : Monique LE CORGNE

**Absents non excusés** : Jean-Claude BOSCH

**Secrétaire de séance** : Sandrine GUERVILLE

## **1. Lecture et Approbation du conseil municipal du 25 Février 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 Février 2022.

## **2. Comptes administratifs et Budget 2022**

### **Comptes administratifs et Comptes de Gestion 2021**

Le vote des comptes administratifs est reporté au prochain conseil municipal le 13 mai 2022.

### **Budget 2022**

Les comptes s'équilibrent comme suit :

	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	976 379.00 €	1 081 606.14€
<b>Investissement</b>	464 474.00 €	1 029 823.25€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022.

## **3. Affectation résultat 2021**

Le Conseil Municipal reporte le vote de l'affectation de résultat 2021 au prochain conseil municipal le 13 mai 2022.

## **4. Taux taxes 2022**

Compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie (électricité, gaz, ...), Le Maire propose de relever les recettes reçues pour les taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les taux de taxes suivants :

Taxe foncière (bâti)	46.70%	(46.20% en 2021)
Taxe foncière (non bâti)	58.88%	(58.38% en 2021)

## 5. Tarifs 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les tarifs communaux par rapport à l'année dernière. Ci-dessous les tarifs qui restent en vigueur

<b>Location Salle Polyvalente</b>	Week-end
Habitants Vincelles	285 €
Extérieurs	395 €

Salle de sport à usage de dortoir  
Pour enfants 50€

<b>Location Salle Multi activités</b>	Week-end	Mercredi Journée
Habitants Vincelles	150 €	50 €
Extérieurs	200 €	70 €

<b>Restauration scolaire</b>	
Extérieurs	8.24 €
Enfants scolarisés non habitant Vincelles	3.95 €
Enfants scolarisés habitant à Vincelles	3.80 €
Personnel communal	5.00€

<b>Tennis</b>	VINCELLOIS	NON VINCELLOIS
Abonnement Adulte	40 € / an	60 € / an
Abonnement Enfant jusqu'à 14 ans	15 € / an	25 € / an
Famille	70 € / an	90 € / an
Location du court 2 à 4 personnes maxi	5 € / heure	6 € / heure
Caution clé ( <i>clés diff. chaque année</i> )	250 €	

<b>Mini-golf</b>	VINCELLOIS	NON VINCELLOIS
Location canne 1 h/personne	2.00 €	2.50 €
Famille à partir de 3	5.00 €	7.00 €

<b>Concessions cimetièrè</b>		
	Caveau	Cavurne
30 ans	160 €	120 €
50 ans	230 €	160 €

<b>Location benne</b>	
Petite	25 €
Grande	70 €

<b>Photocopies</b>	
A 4	0.30 €
A4 recto verso	0.45 €
A4 couleur	0.55 €
A 3 (grand format)	0.45 €
A3 recto verso	0.60 €
A3 couleur	0.65 €

<b>Tarifs Bibliothèque</b> par famille/par an	
Habitants de Vincelles	10€
Non-habitants de Vincelles	15€

## **6. Création d'un terrain de Vélo-cross**

Sur la proposition de M. Le Maire, il est proposé au conseil municipal la création d'un terrain de Vélo-cross sur une partie du terrain situé près du camping Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité se donne le temps de la réflexion pour élaborer ce projet.

## **7. Choix des prestataires pour réalisation topographique et géotechnique**

Concernant la réalisation du lever topographique et le recensement de l'encombrement du sous-sol, le prestataire retenu est :

Le bureau d'étude GEOMEXPERT SAS, 11 Rue Max Quantin Auxerre, pour un montant de 2 100.00 € HT.

Concernant la réalisation de sondages pédologiques et test de perméabilité, le prestataire retenu est :

Le Bureau d'étude GEOTEC SAS Parc technologique de la Chapelle Bâtiment 29 89470 MONETEAU pour un montant de 2 190.00 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le choix des prestataires précisés ci-dessus et autorise le maire à signer les contrats avec ses prestataires et tout documents afférents à cette opération.

## **8. Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune.**

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses communales, M. Le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'extinction partielle de l'éclairage public sur tout le territoire de la commune de 23h à 6h du matin à partir du 20 Avril 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte avec 9 voix pour et 2 abstentions pour l'extinction de l'éclairage public la nuit de 23 heures à 6 heures le matin à partir du 20 Avril 2022.

## **9. Question diverses**

**La séance est levée à 23h30**

**La date de la prochaine réunion est fixée au 13 Mai 2022**

**Vendredi à 20h00**

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA